Mis en ligne le : 30/09/2024



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DÉCISION DU MAIRE n° D- 2024

Objet : Convention de mise à disposition de locaux au sein de la Maison Jacques Brel- Association Amis d'Ici et d'Ailleurs.

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Monsieur BALOSSA Christian en qualité de 8 ème Adjoint au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

DÉCIDE

Article 1 – De conclure avec l'association Amis d'Ici et d'Ailleurs, une convention de mise à disposition régulière des salles « Jeunesse » (animation) et sanitaires, pour des ateliers musique et chant (percussions), les vendredis hors vacances scolaires (rangement compris), de 19h00 à 21h30, située à la Maison Jacques Brel, 44 avenue Pierre Sémard à Villiers-le-Bel, pour la période du vendredi 13 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025 inclus.

Article 2 – Les locaux désignés ci-dessus sont mis gratuitement à la disposition de l'association. L'association doit impérativement attendre le gardien pour l'ouverture et la fermeture de l'activité.

Article 3 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le .20.../...03../2024

Pour Madame la Maire et par délégation, L'Adjoint Délégué

Christian BALOSSA